



# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'ISIA

**22.05.2008 – 08h30 – JESOLO – ITALIE**

**Salle des congrès « Sala Kursaal »**

**Piazza Brescia 13**

**38016 Lido di Jesolo**

## ORDRE DU JOUR :

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président ouvre l'assemblée des délégués à 08h30 précise. Il souhaite la bienvenue à tous les participants, et en particulier au président de l'INTERSKI Erich Melmer, à l'hôte et président de l'AMSI Dino De Gaudenz (qui souhaite lui-même la bienvenue à la communauté internationale de la part de l'AMSI), ainsi qu'au représentant de l'association des moniteurs de ski de Saint-Marin.

Suite à un appel nominatif, le secrétaire général constate que les associations membres suivantes sont représentées par leurs délégués :

### Liste des présences et des voix ISIA – congrès 2008

Pays	Timbres	Voix	Payé O / N	Présence	Représenté par	Droits de vote
Andorre	500	1	O	O	Saludes Hewett Xavier	1
Argentine	600	2	O	O	Bacer Martin	2
Australie	500	1	O	absent	XXX	X
Belgique	150	1	O	O	De Greef Alain	1
Bulgarie	250	1	O	O	Grouev Iankov Petar	1
Canada	500	1	O	O	Lapierre Norman	1
Chili	90	1	O	absent	XXX	X
Croatie	310	1	O	O	Sepic Tomislav	1
Danemark	500	1	O	O	Lund Frank	1
Allemagne	3.124	5	O	O	Pohl Wolfgang	5
Angleterre	1.300	3	O	O	Kuwall Peter	3
Finlande	200	1	O	O	Olkola Juha-Pekka	1
France	9.353	11	O	O	Chabert Gilles	11
Grèce	250	1	O	absent	XXX	X
Pays-Bas	512	2	O	O	Hochsteger Hans	2
Irlande	50	1	O	O	Mason Kathryn	1
Israël	100	1	O	O	Ben-Zur Liat	1
Italie	10.400	12	O	O	De Gaudenz Dino	12
Japon	650	2	O	O	Mabuchi Yuichi	2
Liechtenstein	20	1	O	O	Monauni Peter Dr.	1
Monténégro	110	1	O	O	Lekovic Mileta	1
N.-Zélande	500	1	O	O	Davidson Miles	1
Norvège	400	1	O	O	Malmsten Johan	1
Autriche	5.000	6	O	O	Walter Richard	6
Pologne	150	1	O	O	Zieba Krzyszetof	1
Roumanie	80	1	O	O	Popescu Codru	1

Russie	20	1	O		O	Sedelnikova Evgeniya	1
Suède	100	1	O		absent	XXX	X
Suisse	4.500	6	O		O	Eggen Karl	6
Serbie	60	1	O		O	Spasojevic Dejan	1
Slovaquie	40	1	O		O	Pavelka Jaroslav	1
Slovénie	500	1	O		O	Murovec Sandi	1
Espagne	3.000	4	O		O	Breitfuss Hans	4
Tchéquie	500	1	O		O	Knot Libor	1
Turquie	177	1	O		O	Usta Yahya Kemal	1
Hongrie	40	1	O		O	Egri Katalin Dr.	1
USA	500	1	O		O	Armstrong John	1
<b>Total</b>	<b>45.036</b>	<b>80</b>			<b>33</b> <b>associations</b>		<b>76</b>

Suite à la constatation des nations membres présentes et du quorum, le président Campell signale que des controverses ont eu lieu durant la phase préparatoire du congrès, relatives à l'attribution des timbres à l'Autriche ; pour 2008, l'Autriche a ainsi commandé 3000 timbres supplémentaires, les a reçus et les a payés. Le fait que l'Autriche n'ait demandé et payé annuellement que 2000 timbres au cours de ces 4 dernières années ne doit plus être pris en compte maintenant, cette situation ayant été réglée de façon légitime, en accord avec les décisions prises les années précédentes ; à l'avenir, il faudra cependant observer l'attribution des timbres avec plus d'attention, et une demande de modification du règlement interne sera également effectuée, selon laquelle les droits de vote seront calculés en accord avec le nombre de membres des 4 dernières années. Il n'est toutefois pas possible de procéder au vote sur ce point au cours de cette AD, la demande de modification n'ayant pas été communiquée dans les délais prescrits.

L'objection de Frank Luiten (NL), mentionnant que l'on peut avoir l'impression que le comité directeur a « arrangé » l'affaire avec l'Autriche, est rejetée par le président Campell sur la base des explications fournies à l'instant.

Sur un total de 37 membres, 33 associations membres sont représentées. Les délégués présents représentent 76 voix sur un total de 80. Le comité directeur est représenté dans sa totalité.

L'assemblée des délégués est réunie conformément aux statuts et le quorum est ainsi atteint.

Sont également présents des représentants d'associations ayant fait leur demande d'adhésion auprès de l'ISIA. Le président Eraldo Cellarosi pour Saint-Marin et Yuris Zagars pour la Lettonie.

#### **Décision 1/AD 2008 :**

L'assemblée des délégués 2008 a été convoquée et est réunie en bonne et due forme ; le quorum est ainsi atteint.

#### **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'ISIA DU 30.01.2007 À YONG PYONG – CORÉE**

Richard Walter (Autriche) objecte que le passage du point 8 du procès-verbal n'est pas correct. Ce passage affirme que les moniteurs de ski disposant de la qualification la plus élevée correspondant au dernier niveau (noir) de l'ISIA peuvent travailler librement et sont reconnus en dehors de leur pays de provenance. De fait, la reconnaissance incombe à l'État uniquement.

Le président répond que l'ISIA a toujours affirmé qu'elle-même, en tant qu'association, n'est pas à même de procéder à des reconnaissances. La reconnaissance au sein de l'ISIA ne peut être réalisée que sous la forme d'un engagement entre les associations membres. La reconnaissance ou l'équivalence valables d'un titre au sens propre du terme ne peuvent être effectuées que par l'État ou par les autorités gouvernementales. Il propose que le point 8 du procès-verbal de l'AD 2007 soit complété par un passage répétant de manière explicite que seul l'État est à même d'effectuer la reconnaissance officielle d'un titre de moniteur de ski.

#### **Décision 2/AD 2008 :**

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués 2007 de Yong Pyong (Corée), avec le complément cité ci-dessus, est approuvé à l'unanimité.

### **3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ISIA ET DE LA COMMISSION JURIDIQUE**

#### Rapport du président :

L'année passée ont eu lieu diverses séances du comité directeur et de la direction, ainsi que des séances d'information avec les associations membres en Europe du Nord et de l'Est. Au moyen d'une petite rétrospective, les problèmes auxquels nous sommes confrontés en tant que moniteurs de ski diplômés devraient également être abordés.

L'ISIA est un forum de discussion et une plateforme au service de l'évolution technique. Nous sommes d'une part amis et collègues, mais il existe aussi des divergences d'opinions, et celles-ci doivent être respectées.

En 2000 à la Sierra Nevada, nous étions en mesure d'établir une norme minimum pour les moniteurs de ski diplômés. La mise en œuvre de celle-ci a cependant présenté des difficultés. Une collaboration franche et les contrôles ont manqué. Nous devons faire face à différentes cultures et à différentes histoires dans l'univers du ski. Lorsque l'on souhaite réaliser un projet commun, ce qui demande aussi des changements internes, des difficultés se présentent. Nous pouvons déjà le constater à petite échelle au sein des écoles de ski. Cela se reproduit lorsque plusieurs écoles de ski sont réunies, mais aussi dans le cadre des associations nationales ou régionales, et enfin au plus haut niveau, entre les différentes nations au sein de l'ISIA.

Mais avec de bonnes dispositions en tête, il est possible de trouver des solutions communes. Nous sommes conscients qu'il existe des conflits d'intérêts. Certains disposent de la neige, et d'autres des hôtes. La tâche de notre organisation est de fournir une aide dans ce domaine. Nous devons nous atteler à la mise en place de règles pouvant être adoptées par tous. Nous avons atteint plusieurs fois un point intéressant, mais à chaque fois des oppositions sont apparues. Du point de vue du président également, la situation est difficile lorsqu'il faut tout recommencer depuis le début ou lorsque des points déjà éclaircis sont régulièrement sacrifiés pour défendre des intérêts personnels.

Tournons-nous maintenant vers l'avenir, et efforçons-nous de faire progresser ensemble la pyramide approuvée par tous à Yong Pyong.

Le président remercie chaleureusement le secrétaire général Hugo Reider et l'assistante Helga Oles pour le travail réalisé.

#### Rapport du président de la commission juridique

Björn Zeitz, président de la commission juridique, présente son rapport et explique que des discussions ont eu lieu avec la FIÖ après Yong Pyong. Lui-même et le secrétaire général Hugo Reider ont ensuite été mandatés par la direction de l'ISIA pour visiter différents Eurotests. Après avoir assisté au processus d'étalonnage à Plose (Brixen, Tyrol du Sud) et à trois Eurotests à Garmisch (Allemagne), le rapport suivant a été établi et est maintenant présenté devant l'AD :

**PRISE DE POSITION** de la commission juridique sur la question de la reprise de l'EUROTEST comme TEST ISIA (AD Corée) lors de l'assemblée des délégués/Jesolo du 22.05.2008.

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Mes explications se basent sur la décision n° 6 de l'assemblée des délégués en Corée, qui a été adoptée à cette occasion par 63 OUI, 2 NON et 1 abstention.

Voici l'essentiel de cette décision :

Avec comme objectif la reconnaissance réciproque de la formation supérieure, un test (slalom géant) chronométré doit être mis sur pied, en se basant sur l'exemple de l'EUROTEST ou en reprenant l'EUROTEST en tant que tel.

1. Des discussions ont été tenues avec la FIÖ sur ce thème, suite auxquelles la DIRECTION a mandaté le secrétaire général Dr Reider et moi-même (tous deux de la commission juridique), afin d'évaluer le processus de l'EUROTEST.
2. À cet effet, nous avons visité les échéances suivantes :
  - a. le processus d'étalonnage de la FIÖ en décembre 2007 à Brixen/Plose
  - b. 3 EUROTESTS organisés en Allemagne

À propos du PROCESSUS D'ÉTALONNAGE de déc. 2007, les éléments suivants doivent être exposés afin que tous puissent comprendre de quoi il s'agit :

Lors du PROCESSUS D'ÉTALONNAGE, les coureurs étalons qui seront engagés plus tard lors de l'EUROTEST sont jaugés. 2 coureurs de base pour l'étalonnage étaient présents, dont Patrik STAUDACHER, champion du monde en titre en Super-G. Voici quelques explications et exemples à ce propos :

Le coureur de base pour l'étalonnage Staudacher, qui s'est classé 6<sup>e</sup> deux semaines plus tard au Super-G de Coupe du monde à Gröden, a réalisé un temps de 43,38 s lors de la première manche.

10 coureurs étalons ont terminé à environ 1 s du champion du monde, dans des temps de 44 s ; 21 coureurs étalons se sont trouvés à seulement 2 s derrière le champion du monde ; le meilleur coureur étalon autrichien (Hannes Geisler) a terminé à 0,66 s de Staudacher lors de la première manche, et à seulement 0,37 s lors de la deuxième.

Ceci comme exemple pour démontrer le niveau très élevé des coureurs étalons.

(Pour le comité directeur : voir annexe 1).

Les problèmes particuliers de l'Eurotest, comme vous pourrez le constater, proviennent :

- du PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DU COEFFICIENT
- et du fait que seul le coureur étalon le plus rapide est pris en compte à chaque fois, et cela même si 3, 4 ou 5 coureurs étalons ont pris le départ.

À propos du processus d'établissement du coefficient :

- Les temps effectifs obtenus par chaque coureur étalon sont comparés au temps du coureur servant de base pour l'étalonnage, puis un coefficient (COE) est attribué à chaque coureur étalon.
- Plus tard, lors de l'Eurotest, le temps effectif réalisé (moyenne des temps obtenus au début et à la fin de chaque manche) par le coureur étalon le plus rapide est multiplié par son COE. Il en résulte un TEMPS DE BASE (un temps virtuel) auquel sont ajoutés (pour réussir l'Eurotest) 18 % pour les hommes et 24 % pour les femmes.
- Ce processus d'établissement du COE doit assurer une équivalence entre les coureurs étalons ; comme vous pourrez le constater, ce système ne peut pas fonctionner, il s'en suit des résultats totalement hasardeux et de ce fait inacceptables, comme le prouve l'exemple de l'EUROTEST/Garmisch du 21.12.2007 :
  - o 69 candidats au départ, dont 11 ont réussi (hommes : 8 sur 55 ; femmes : 4 sur 14)
  - o Problème du COE : le fait que 2 coureurs étalons français se trouvaient au départ et ont établi à chaque fois les meilleurs temps était très favorable pour les candidats ; en raison de leur COE personnel, les temps de base et donc finaux étaient avantageux pour les candidats. Si les coureurs étalons français n'avaient pas participé, c'est le coureur étalon allemand Brandlhuber qui aurait été pris en compte avec son COE personnel, et les participants auraient obtenu des résultats encore plus mauvais (dans ce cas, seuls 4 sur 69 auraient réussi !! voir annexe 2).

- Le coureur étalon le plus rapide lors de la première manche (GUIGNIER) a signé un temps effectif de 45,26 ; avec son COE de 0,9467 donnant un temps de base de 42,84, il en résulte :
  - temps limite hommes :  $42,84 + 18 \% = 50,56$
  - temps limite femmes :  $42,84 + 24 \% = 53,13$
 Cela signifie p. ex. que chez les hommes, le candidat dispose de seulement 5,3 s supplémentaires par rapport au temps du coureur étalon Guigner ; à Brixen, celui-ci n'avait perdu que 1,2 s sur le temps du champion du monde Staudacher ! En prenant de façon fictive le coureur étalon allemand Brandlhuber comme référence, les résultats se présenteraient de la manière suivante :
  - temps effectif : 45,87
  - COE : 0,9129
  - temps de base : 41,87
  - temps limite hommes : 49,41
  - temps limite femmes : 51,92
- Dans la 2<sup>e</sup> manche, le coureur étalon le plus rapide (TISSOT) réalise un temps effectif de 45,11 ; avec son COE de 0,9305, le temps de base est fixé à 41,97 :
  - temps limite hommes :  $41,97 + 18 \% = 49,53$
  - temps limite femmes :  $41,97 + 24 \% = 52,05$
 Cela signifie que le candidat ne dispose que de 4,5 s supplémentaires (45,11 ./ 49,53) par rapport au coureur étalon le plus rapide de cette manche.
- Vient encore s'ajouter à cela la possibilité de MANIPULATION lors du processus d'étalonnage et d'établissement du coefficient :
  - lors du test d'étalonnage, si le coureur étalon ne skie pas (pour une raison ou pour une autre) de la meilleure façon, il lui sera attribué un plus mauvais COE
  - s'il skie ensuite de façon idéale lors de l'Eurotest (et qu'il établit le meilleur temps parmi les coureurs étalons), son COE peu élevé produira un temps de base « fantaisiste », avec comme résultat des conséquences insupportables pour les candidats.

#### Résultats :

1. Les différences déterminées par le règlement de l'Eurotest entre le temps effectif du coureur étalon et le temps des candidats sont d'une manière générale extrêmement réduites et inadéquates ; les exigences envers les candidats sont largement exagérées ; l'Eurotest doit être une « mesure compensatoire pour les moniteurs de ski », et non pas un processus de sélection pour des compétiteurs.
2. Plus grave encore est le fait que les résultats de la course sont laissés au hasard : selon quel coureur étalon est présent au départ et selon quel coureur étalon réalise le meilleur temps, les candidats seront ensuite confrontés à des données de base défavorables ou avantageuses. Ce fait à lui tout seul est absolument inacceptable, les candidats ayant par principe le droit d'être évalués dans des conditions égales.
3. Ce système, de la manière dont il est appliqué, ne peut pas être accepté par l'ISIA ; la recommandation de la majorité du comité directeur est la suivante : nous déconseillons vivement d'adopter l'EUROTEST au sein de l'ISIA ; au POINT 4.2, nous vous présenterons un test ISIA sous forme de course, que nous estimons acceptable par tous au sein de l'ISIA.

Les listes de résultats des Eurotests de Plose et Garmisch seront jointes à ce procès-verbal en tant qu'annexe n° 1.

Représentant la NSSV (association néerlandaise des moniteurs de sports de neige), Frank Luiten demande la parole et expose, au moyen d'une présentation Power Point accompagnée de quelques difficultés techniques, la prise de position suivante :

## **PRÉSENTATION DEVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ISIA, JESOLO, MAI 2008**

Presque tous d'entre vous me connaissent, et pour ceux qui ne me connaissent pas encore : je n'ai pas uniquement fonctionné durant 10 ans (1995 – 2005) comme secrétaire général d'Interski, j'ai également participé régulièrement aux congrès ISIA depuis Banff en 1976. Je me considère donc maintenant comme un participant expérimenté, mais également comme un membre expérimenté. En tant que représentant des Pays-Bas, j'ai participé à toutes les négociations avec l'UE à Lyon et à Bruxelles. Celles-ci ont mené en mars 2000 aux accords de Bruxelles que j'ai également signés, ce que je regrette après-coup.

Prenez S.V.P. note que cette présentation n'a aucun caractère personnel.

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous ici. Vous aurez ainsi le temps de réfléchir sur le sujet avant de prendre votre décision et de voter.

### **Bases de l'accord sur l'Eurotest**

Je me réfère aux documents que nous avons présentés aux assemblées ISIA d'Amsterdam et de Prague.

Petite présentation des raisons impératives sur la sécurité en général.

Eurotest : test de vitesse n'ayant pas de relation avec la sécurité.

Comme chaque expert en sécurité vous le confirmera, la sécurité des clients se passe principalement dans la tête.

À Bruxelles, les statistiques présentées par la France en faveur de l'Eurotest n'ont jamais été vraiment analysées et sont donc négligeables.

Les statistiques sur les accidents de ski qui ont été présentées à Bruxelles avant 2000 sont insignifiantes, les chiffres N'ayant PAS été analysés. Et sans une analyse appropriée, ils sont pratiquement sans valeur. Nous avons étudié les documents et examiné les arguments. Il n'est pas indiqué si les victimes se trouvaient seules ou en groupe ; si elles se trouvaient en groupe, il n'est pas précisé si elles étaient accompagnées par des moniteurs ou des guides qualifiés ou non, expérimentés ou non.

Dans la formation néerlandaise de moniteurs de ski, la culture de la compétition n'est pas aussi importante qu'en France par exemple. Cela est également valable pour d'autres types de sport comme le patinage, discipline dans laquelle nous avons pourtant les meilleurs entraîneurs du monde.

Il faudrait tout d'abord me prouver que nos moniteurs de ski offrent moins de sécurité et causent plus de blessures que les moniteurs d'autres pays.

### **Erreurs dans le système de l'Eurotest**

Comme Björn Zeitz l'a expliqué, le système produit des **résultats incorrects** et est exposé à des **manipulations**. (Le coefficient livre des résultats incorrects et peu fiables. Si le coureur se relève sur les 100 derniers mètres, cela peut avoir, et a une influence sur le résultat = possibilité de manipulation.)

Il semblerait aussi qu'à l'occasion de plusieurs, voire de la plupart des Eurotests, les différentes limites de temps pour les droits de séjour et pour les prestations temporaires n'ont pas été prises en compte.

Le **pourcentage** de candidats ayant réussi l'Eurotest est réduit, et confirme le caractère protectionniste de la mesure.

P. ex. l'Eurotest de Garmisch, 21.12.2007

Résultats : **69** candidats au départ, dont **11** ont réussi

(hommes : 55 au départ, réussi 8 ; femmes : 14 au départ, réussi 4)

Chiffres Eurotest : seuls les chiffres pour l'Allemagne étaient disponibles, mais il semble qu'en tout 9 candidats sur 90 ont réussi le test.

### **Protectionnisme**

Avec un tel pourcentage, le système n'exclut pas uniquement les étrangers, mais également la plus grande partie de la nouvelle génération, alors que la vieille garde déjà en place est protégée et bien au chaud. L'Eurotest n'entrave ainsi pas uniquement le marché international, mais également le marché national.

Un test n'étant réussi que par 10 % des participants n'est pas crédible. Il n'existe pas de systèmes de formation ou d'éducation qui accepteraient de tels chiffres. (Dans un tel cas, soit le système de formation ne fonctionne pas, soit les limites sont fixées à un seuil irréaliste.)

***Nous avons besoin de bons moniteurs, et non pas de pilotes de Formule 1.***

Avec ce système, l'Allemagne se fait apparemment elle-même un croche-pied. (L'Allemagne a demandé la même dérogation que la FIÖ, mais seulement une année plus tard.) La relève manque maintenant en Allemagne. (Chaque année, environ 80 candidats réussissaient normalement la formation supérieure en Allemagne. Avec l'introduction de l'Eurotest, ce chiffre se trouve actuellement entre 10 et 15 candidats.)

En outre, la situation autorise l'exploitation de moniteurs moins qualifiés venant de l'étranger. En tant qu'aspirants, ils sont sous-payés. En France, ils peuvent travailler au maximum durant quatre ans et doivent ensuite quitter le territoire. (Cet avantage commercial déloyal ne profite qu'à un nombre limité d'écoles de ski ESF bien établies.)

Comme démontré plus haut, l'Eurotest provoque un préjudice aussi bien sur le marché national qu'international !!!

La France est sans aucun doute « une grande nation », dans le domaine du ski également. Je suis moi-même un grand fan de la France.

Mais même de grandes nations peuvent parfois faire de grosses erreurs.

Le système de l'Eurotest se trouve actuellement sous le feu de la critique. Plusieurs plaintes contre le système de l'Eurotest ont été déposées au tribunal et ont abouti. On peut citer en particulier le cas de Mattias Prinz dans le domaine du snowboard et le cas de Kiedaisch se rapportant à l'admission de moniteurs moins qualifiés.

### **Contre l'Eurotest**

J'ai ici avec moi, noir sur blanc, des lettres de soutien s'exprimant contre l'Eurotest provenant de Finlande, des Pays-Bas, de Norvège, de Roumanie, de Russie, de Slovénie, d'Espagne et de Suède. J'ai également le soutien oral de la part de la Tchéquie et de la Pologne.

Le Danemark est d'avis que des modifications sont nécessaires, mais cherche toutefois un compromis. Comme de nombreux autres pays je le pense.

À ce propos, je souhaite encore signaler que la FIÖ se trouve en situation de repli : elle perd des procès, dans le cas de Mattias Prinz ou de Kiedaisch par exemple.

Si la FIÖ ne craignait pas que l'ISIA crée une plateforme européenne (les règles pour l'instauration d'une telle plateforme ont été établies le 07.09.2005 (art. 15), afin de faciliter la reconnaissance réciproque en se basant sur de telles plateformes professionnelles), l'Autriche n'aurait pas eu besoin de déposer une requête pour empêcher l'ISIA d'agir dans ce sens.

### **Norme minimum ISIA**

Nous soutenons l'ISIA depuis longtemps. Nous sommes aussi en démocratie. Nous appuyons un système de norme minimum ISIA servant de base à la reconnaissance réciproque.

Nous sommes en principe prêts à soutenir le système de norme minimum ISIA, à condition que nos commentaires émis auprès de l'ISIA au début de l'année soient entendus et pris en considération.

Si la majorité estime qu'un test chronométré doit être mis en place, qu'il en soit ainsi. Dans ce cas, des limites raisonnables doivent être fixées et les manipulations doivent être exclues.

Pour que les limites soient crédibles lors d'un test chronométré, elles doivent offrir à environ 2/3 des candidats la possibilité de réussir le test, et faire en sorte que cela se passe effectivement ainsi.

### **Avertissement à propos d'un gonflement du nombre d'heures par cours**

Nous ne devons pas oublier que nous parlons de NORME MINIMUM. La seule considération du nombre d'heures ne prend pas en compte des facteurs d'apprentissage fondamentaux comme l'expérience et le talent. On se trompe aussi si l'on pense que tous les cours de formation disposent d'une efficacité égale. Quelles sont les heures prises en compte ? Seules les heures de présence ? Les heures de pratique ? Les heures pour les devoirs ou pour l'entraînement personnel ?

Plutôt que de prendre en compte le nombre d'heures, nous nous prononçons en faveur d'une base d'évaluation considérant les capacités et les compétences. Le cadre européen de qualification (**EQR**) peut par exemple servir de base.

Et SI un nombre d'heures doit absolument être déterminé, celui-ci doit pour le moins être réaliste. En fin de compte, nous parlons de norme **minimum**. Si des pays souhaitent établir indépendamment un nombre d'heures plus élevé, libre à eux de la faire.

### **Manque de moniteurs de ski**

À Amsterdam et à Prague, Riet Campell a demandé si chaque pays disposait d'un nombre suffisant de moniteurs de ski. Il en est ressorti que la majorité des pays sont en manque de moniteurs de ski.

***Ce dont nous avons besoin, c'est d'un système de reconnaissance réciproque des différents niveaux.***

***Nous avons besoin de bons enseignants, et non pas de pilotes de Formule 1.***

### **De quoi avons-nous besoin ?**

Nous avons besoin de mobilité sur le marché.

Nous avons besoin d'un nombre réduit d'obstacles (et d'obstacles moins hauts), afin que les jeunes puissent avoir accès à la profession.

Nous avons besoin d'un système de reconnaissance réciproque des diplômes de moniteurs de ski, aux différents niveaux.

Nous avons besoin d'une plateforme européenne organisée démocratiquement.

**Il faut aussi considérer la FEMPS**, une tentative désespérée et antidémocratique de s'assurer le pouvoir.

Les statuts de la FEMPS se lisent comme une tentative désespérée pour le maintien d'un système protectionniste qui a été bataillé auprès du comité européen, qui prend en otage la sécurité des clients et qui utilise des statistiques non analysées comme astuce.

En examinant les statuts, on s'aperçoit que tout le pouvoir revient aux pays FIÖ (comité directeur, direction, etc.) et que l'Eurotest est élevé au rang de Saint-Graal. Simultanément, sous le couvert de la polyvalence, toutes les autres disciplines sont aussi revendiquées.

La querelle n'est pas partie de chez nous ; elle trouve son origine auprès de la FIÖ. Le résultat : des collègues se sont transformés en ennemis.

Pour des raisons économiques, l'esprit de camaraderie qui existait entre les collègues de la profession a fait place à la xénophobie.

Les points 1 et 2 de la requête autrichienne ne font pas mieux : dans le meilleur des cas, la proposition autrichienne tente de mettre l'ISIA sur la touche ou de la paralyser.

Nous sommes contre la dictature de la FEMPS et contre le monopole de l'Eurotest.

Nous nous refusons de continuer à danser sous les ordres de la FIÖ.

### **Le rôle de l'ISIA**

Nous soutenons l'ISIA depuis longtemps. Nous sommes en démocratie et attendons que les choses soient franches et transparentes. Nous n'apprécions pas le chantage, les petits jeux ou la manipulation des règles.

Par exemple :

- deux situations de chantage
  - en 198?, la France a refusé durant deux ans de payer ses cotisations afin d'obtenir une modification des statuts.
  - en 2006, la France et l'Autriche ont contraint la direction à abandonner son initiative pour la création d'une plateforme européenne.
  - la FEMPS et la requête déposée par l'Autriche sont une nouvelle tentative ayant pour objectif de mettre l'ISIA sur la touche.

Ceci n'est pas un dialogue démocratique basé sur des arguments, mais un jeu de puissance agressif.

- Pour 2008, j'espère que la direction et l'assemblée générale ne permettront pas une telle situation pour la troisième fois, et qu'il ne sera pas donné suite au jeu de force de la FIÖ/FEMPS et à la requête autrichienne.

- Manipulation des dispositions des statuts.

Peu avant cette assemblée, l'Autriche a soudainement commandé 1000 timbres ISIA supplémentaires ; des voix supplémentaires ont-elles été soudainement achetées ?

## **Que devrait faire l'ISIA ?**

L'ISIA devrait enfin effectuer les pas nécessaires pour la création de la plateforme citée, à laquelle l'ensemble des organisations de l'UE membres de l'ISIA devrait participer.

Les tâches de cette plateforme devraient être :

1. de faire en sorte que le système de norme minimum ISIA serve de base à la reconnaissance réciproque des diplômes de moniteur de sports de neige, et
2. que les dérogations citées ci-dessus soient abolies.

## **En cas de nécessité**

Si l'ISIA n'est cette fois pas à même de créer une plateforme européenne et de la proposer à Bruxelles, nous tenterons par nous-mêmes de faire abolir les dérogations attribuées à l'Autriche, la France, l'Allemagne et l'Italie.

Nous envisageons d'exposer notre cas non seulement à Mc Greevy (marché intérieur, qualifications professionnelles), mais également à Nelie Smit Kroes (concurrence ; là, nous indiquerons la FIO pour entrave au marché national et international).

Nous nous adresserons également aux centres **SOLVIT** nationaux et européens, et nous porterons le cas devant la Cour européenne de justice si nécessaire.

Nous connaissons également un bon avocat, Mailander, qui a entre autres plaidé pour le cas Kiedaisch et l'a gagné.

Afin de montrer clairement que nous prenons les choses au sérieux, je vous informe ici que les Pays-Bas, l'Espagne et la Suède ont officiellement annulé l'accord de Bruxelles de mars 2000.

## **Pour terminer**

Il y a quelque chose de louche en relation au Danemark.

- Conflit d'intérêts : ayant créé la FEMPS et accepté sa présidence, Monsieur Richard Walter n'est plus à même de faire partie de la direction de l'ISIA. Il suffit de lire la lettre de chantage écrite il y a deux ans (on menace de se retirer lorsque l'on manque d'arguments valables), ainsi que la requête déposée par l'Autriche avant cette assemblée.

- La manipulation de l'Eurotest n'est pas seulement possible, mais bien réelle, celle-ci ayant eu lieu dans les faits. Au cours de cette assemblée, nous demanderons la publication complète de cette affaire.

Afin de regagner la confiance des membres, je propose que la direction fasse parvenir les procès-verbaux complets de ses séances à tous les membres de l'ISIA.

Je répète : nous soutenons l'ISIA depuis longtemps. Nous sommes en démocratie et attendons que les choses soient franches et transparentes. Nous n'apprécions pas le chantage, les petits jeux ou la manipulation des règles.

Je me sens obligé de vous présenter ces commentaires critiques, aussi bien par souci pour l'ISIA que par loyauté envers notre association faîtière la plus importante.

(l'annexe no 2 de ce procès-verbal reproduit la prise de position complète de la NSSV, distribuée aux membres par Frank Luiten)

Représentant la SNMSF (association française des moniteurs de ski), son président Gilles Chabert demande la parole :

« Suite à l'exposé de l'orateur précédent, je suis dans l'obligation de répondre ! La sécurité est le point central dans tout le processus de reconnaissance. Comment peut-on en venir à demander s'il faut savoir skier pour assurer la sécurité ?

Ce n'est pas l'Eurotest qui sert de base au processus d'évaluation, mais bel et bien les 100 points FIS ! Le test sert de base pour déterminer les capacités techniques nécessaires. Cela a été déposé sous cette forme à Bruxelles. Les 100 points FIS servent de référence ! Voilà pourquoi nous avons mis en place l'Eurotest, avec l'Allemagne, l'Espagne, la Suède, et bien d'autres encore. S'ils sont tous contre maintenant, nous devons faire quelque chose.

Nous avons en main une dérogation de Bruxelles qui est encore en vigueur. Il est dommage qu'une telle attaque soit lancée ici. »

Peter Kuwall demande la parole au nom de la BASI (association britannique des moniteurs de ski) : « La discussion est très intéressante, même si les exposés de Björn Zeitz et Frank Luiten sont peut-être un peu trop partiaux. La BASI collabore depuis de nombreuses années avec la France et l'Autriche, et nous avons fait de bonnes expériences et obtenu de bons résultats. Il s'agit de moniteurs de ski diplômés qui travaillent au-delà des frontières, qui se respectent mutuellement et qui peuvent avoir confiance les uns envers les autres. Pour nous, l'Eurotest est relativement cohérent. Des tests parfaits à 100 % n'existent pas ! L'Eurotest aussi peut certainement être amélioré. Nous ne devons cependant pas réinventer la roue. L'Eurotest est en place et nous pouvons l'utiliser.

L'ISIA ne peut pas obliger les pays de L'UE à adopter son système et à le reconnaître. Elle peut toutefois très bien fixer des normes et soumettre des propositions.

Avec ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant, il me semble que nous sommes retournés dans le passé. Nous devons aller de l'avant ! Nous devrions nous concentrer sur notre « pyramide de formation » de Yong Pyong. »

La parole va à Mario Fabretto, vice-président de l'AMSI (association italienne des moniteurs de ski) :

« De nombreux collègues et moi-même travaillons au sein d'écoles de ski dans les montagnes que nous apercevons derrière nous depuis la côte adriatique, où nous nous trouvons actuellement. Là-bas, nous trouvons une concentration de tous les problèmes à propos desquels nous discutons aujourd'hui.

Chaque semaine, des centaines de personnes se prétendant moniteur de ski occupent nos pistes et y donnent des leçons.

Nous avons besoin d'un système de reconnaissance international permettant de déterminer qui est moniteur de ski et qui ne l'est pas, permettant de savoir qui est en droit d'enseigner en dehors de son pays de provenance et qui ne l'est pas. De cette manière, les organisateurs de voyages et les agences pourront s'adresser aux moniteurs de ski « habilités », et encourager un tourisme transfrontalier sans avoir peur d'agir illégalement.

Arrêtons avec cet Eurotest ! Nous-mêmes dans le Frioul (*Frioul Vénétie julienne – région située au nord-est de l'Italie, à la frontière avec l'Autriche et la Slovaquie*), nous avons été parmi les premiers à l'introduire. Cela n'a rien résolu du tout ! Occupons-nous plutôt des problèmes pratiques. »

Après ces différentes déclarations, on passe au POINT 4) : REQUÊTES

#### **4.1. REQUÊTE DE L'AUTRICHE**

La requête autrichienne, écrite et déposée dans les délais, est reproduite ci-après. Le justificatif présenté avec la requête sera joint à ce procès-verbal en tant qu'annexe n° 3 :

« L'association autrichienne des écoles de ski (ÖSSV) présente les requêtes suivantes auprès de l'assemblée des délégués du 22 et 23 mai 2008 :

- 1. L'ISIA suspend avec effet immédiat ses efforts pour la création d'une « plateforme commune » selon l'article 15 de la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles.**
- 2. L'ISIA n'introduit aucune règle pour la reconnaissance réciproque de qualifications professionnelles.**
- 3. Les normes minimums existantes servant de conditions préalables pour une affiliation à l'ISIA restent inchangées. Par des contrôles réguliers, l'ISIA s'assure que ces normes sont respectées au sein des associations membres.**

Le président de l'ÖSSV Richard Walter (association autrichienne des écoles de ski) présente la requête qu'il a lui-même déposée :

« Notre objectif est de trouver une voie commune, et non pas de créer un conflit. Nous sommes surpris par les paroles des Pays-Bas

Selon les informations fournies, les Pays-Bas acquièrent 512 timbres ISIA, mais n'ont que 200 moniteurs de ski disposant de la formation supérieure et qui suivent une formation de 14 jours seulement. Il existe ainsi une différence énorme avec l'Autriche. Il en va de la sécurité de nos hôtes et de nos moniteurs de ski.

À propos de l'Eurotest, je me réfère juste aux résultats 2007/2008 en Autriche : une seule candidate n'a pas réussi le test chez les femmes, et 6 chez les hommes. Plus de 90 % des participants ont réussi, c'est-à-dire qu'ils ont skié en deçà de la limite de temps impartie. On ne peut pas simplement débarquer et dire que tout est mal fait. Il faut voir tous les éléments en détail.

À propos de la requête autrichienne :

Sur le point 1 de la requête : la création d'une plateforme commune au niveau européen ne peut pas être la tâche de l'ISIA. Ce n'est juridiquement pas possible. Le point 1 de la requête est ainsi caduc.

Sur le point 2 de la requête : celui-ci est également déjà réglé. La modification prévue des statuts détermine encore une fois que l'ISIA n'est pas en mesure d'établir des reconnaissances. C'est toujours l'État qui effectue les reconnaissances. Ce point est donc aussi caduc.

Il ne reste donc plus que le point 3 de la requête sur lequel il faudra voter.

Du point de vue de l'Autriche, il n'est pas concevable de remplacer l'Eurotest par un autre test !

La requête auprès de l'AD est ainsi la suivante : l'AD doit voter sur le point suivant : « la norme minimum ISIA actuelle doit-elle rester inchangée, comme jusqu'à présent ? oui ou non. »

Björn Zeitz demande encore une fois la parole : « Du point de vue de la commission juridique, nous n'avons pas non plus de problèmes avec les points 1 et 2 de la requête, et ils ne doivent donc pas être soumis au vote. À propos du point 3, je demande à l'AD le rejet de la requête. Ce point de la requête provient du président de la FEMPS, l'association concurrente de l'ISIA, et cette raison à elle seule est déjà un coup porté à la face de l'ISIA. Il se dirige contre les intérêts fondamentaux de l'ISIA, comme stipulés dans le § 3 des statuts depuis des décennies. »

Justo Olivieri, ADIDE (association argentine des moniteurs de ski) demande également la parole sur ce POINT : « Nous avons voyagé longtemps et depuis l'autre côté du globe pour venir ici et participer à cette AD. Mais que faisons-nous ici exactement ? Nous discutons d'un problème purement européen. En tant qu'ISIA, nous devons établir nos normes. Nous devons avoir une référence internationale et reconnue pour savoir qui est moniteur de ski. Nous voulons que la norme soit établie ! Et celle-ci doit être établie au niveau international, pour les moniteurs de ski et les nations en dehors d'Europe également. »

Andrew Lockerbie, président de la BASI (association britannique des moniteurs de ski) : « La différence est immense entre ce qui a été dit et ce qui est effectivement fait. De la manière dont la requête est formulée, il en découlerait également que nous ne serions plus à même de continuer avec notre pyramide. »

Gilles Chabert, président SNMSF (association française des moniteurs de ski) : « L'Argentine a raison. Il s'agit ici d'un thème purement européen. »

Le président clôt la discussion et appelle l'assemblée à voter. Pour cette votation et pour toutes les décisions et votations suivantes, les scrutateurs ci-dessous sont nommés à l'unanimité par l'AD :

Normand Lapierre (Canada)

Katalin Egri (Hongrie)

Alain De Greef (Belgique).

La votation est effectuée secrètement et par écrit. Sur appel nominal, les scrutateurs remettent les bulletins de vote aux associations membres.

RÉSULTAT DU VOTE SUR DE LA REQUÊTE DE L'AUTRICHE :

56 votes NON                      20 votes OUI

**Décision 3/AD 2008 :**

La requête de l'Autriche est rejetée par la majorité de l'AD.

**4.3. ADAPTATION : NORME MINIMUM – PYRAMIDE DE FORMATION ISIA – TIMBRE ISIA / ISIA CARD**

Les propositions d'adaptation élaborées par la direction en collaboration avec la CT et la CJ sont distribuées aux membres.

Le président présente les adaptations individuellement, et propose que le vote s'effectue sur le paquet en bloc, et non pas article par article. Concernant les modalités définitives du règlement de compétition, une discussion devra encore avoir lieu après le premier test pratique. Des adaptations seront éventuellement encore réalisées après la première mise en pratique.

Après que plusieurs membres se soient plaints que les propositions d'adaptation leur sont parvenues trop tard et qu'ils n'ont pas eu suffisamment de temps à disposition pour les examiner au sein de leur organisme, une petite discussion a lieu à propos de différents thèmes traitant de la norme minimum, comme : Test de sécurité pour la pratique du ski en dehors des pistes – problèmes possibles en regard aux bases légales dans les différents pays ; nombre de coureurs étalons ; intégration de l'expérience professionnelle pratique dans le temps de formation requis ; prise en compte accrue du contenu de la formation en sus du test...

Après avoir clos la discussion, le président soumet au vote le paquet « NORME MINIMUM ISIA » en bloc, incluant l'annexe 1 : niveaux d'exigence pour le timbre ISIA et l'ISIA Card, le test technique ISIA avec les règlements de compétition respectifs pour le ski alpin, le snowboard et le ski de fond. Il relève encore une fois expressément que les règlements de compétition devront éventuellement être adaptés suite aux premières mises en pratique.

Requête : cette requête du président est acceptée sans autre demande de parole, sans opposition et sans qu'aucun membre ne demande un vote par écrit.

**Décision 4/AD 2008 :**

Les adaptations de la norme minimum et les annexes sont approuvées par l'AD.

Le président demande encore s'il y a des avis contraires. Personne n'exprime d'opposition.

Il est maintenant 12h30, et le président interrompt l'assemblée pour la pause de midi. L'assemblée se poursuivra à 15h00.

À 15h00, l'AD reprend avec le POINT :

**4.4. ADAPTATION : STATUTS DE L'ISIA – RÈGLEMENT RELATIF AUX COTISATIONS – RÈGLEMENT RELATIF À L'ATTRIBUTION DU TIMBRE**

Les propositions de modification des statuts et des différents règlements sont expliquées par le président indépendamment, article par article. Les propositions ont été mises à disposition des membres dans les délais.

Frank Lund du Danemark demande la parole à propos de la modification des statuts et fait remarquer que dans le § 3, lettre e), les modifications et les compléments prévus concernant « l'harmonisation de la profession de moniteur de ski au niveau international » en tant que but de l'ISIA peut éventuellement porter à confusion.

Une discussion animée à propos de ce thème est engagée, et comme aucun avis commun ne peut être trouvé, le président propose de supprimer ce point sans contre-proposition.

**Décision 5/AD 2008 :**

L'AD vote à l'unanimité pour la suppression de la proposition de modification du § 3, lettre e) des statuts.

Le président soumet ensuite au vote, en bloc, toutes les autres modifications des statuts, du règlement relatif aux cotisations et du règlement relatif à l'attribution du timbre.

**Décision 6/AD 2008 :**

Avec l'abstention de la France, l'AD adopte les modifications proposées et présentées des statuts, du règlement relatif aux cotisations et du règlement relatif à l'attribution du timbre.

## **5. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES**

Le vérificateur des comptes Martin Bacer (Argentine) lit le rapport des vérificateurs des comptes et confirme que la comptabilité et la reddition des comptes ont été effectuées en bonne et due forme.

## **6. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2007 ET DÉCHARGE DU COMITÉ DIRECTEUR**

Le trésorier Jiri Kotaska présente de façon détaillée les comptes annuels 2007 et explique individuellement les chapitres des dépenses et des recettes (voir annexe).

Le président demande ensuite à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels 2007.

**Décision 7/AD 2008 :**

L'AD approuve à l'unanimité les comptes annuels 2007 et donne décharge au comité directeur et au président.

## **7. BUDGET 2009 / APPROBATION**

Le budget 2009 est présenté par le trésorier Jiri Kotaska (voir annexe).

**Décision 8/AD 2008 :**

L'AD approuve le budget 2009 à l'unanimité.

## **8. COTISATIONS**

Le président propose de maintenir les mêmes cotisations pour l'année 2009. L'AD est d'accord avec la proposition.

**Décision 9/AD 2008 :**

L'AD accepte à l'unanimité de maintenir les mêmes cotisations pour l'année 2009 ; cotisation de base par association membre jusqu'à 500 moniteurs de ski : 750,00 CHF ; pour chaque moniteur de ski supplémentaire : 1,50 CHF.

## 9. DEMANDE D'ADHÉSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Au nom de la commission juridique, le secrétaire général rapporte que la procédure d'adhésion de l'association des moniteurs de ski de Saint-Marin peut être considérée comme conclue. Les évaluations ont été effectuées selon les §§ 5 et 6 des statuts de l'ISIA, et il a pu être établi que toutes les dispositions sont respectées de manière entièrement satisfaisante. Le président de la commission technique Vittorio Caffi a effectué plusieurs contrôles à l'occasion de cours de formation et lors des examens finaux, et ne peut que confirmer que l'association des moniteurs de ski de Saint-Marin respecte entièrement les directives de l'ISIA.

Aussi bien la commission juridique que la commission technique ne peuvent émettre qu'un avis positif concernant une admission en tant que membre à part entière.

### **Décision 10/AD 2008 :**

L'AD vote à l'unanimité pour l'admission de l'association des moniteurs de ski de Saint-Marin comme membre de l'ISIA.

Eraldo Cellarosi, président de l'association des moniteurs de ski de Saint-Marin, adresse ses remerciements chaleureux devant l'assemblée des délégués. Il raconte l'évolution de son association et manifeste sa fierté de voir que le petit Saint-Marin, avec ses 30.000 habitants, fait maintenant aussi partie de l'élite des moniteurs de ski professionnels. Il assure pour terminer qu'il souhaite apporter sa contribution au développement des sports de neige.

Une nouvelle demande d'adhésion est déposée par l'association des moniteurs de ski de Lettonie (LATVIAN SKI AND SNOWBOARD INSTRUCTORS ASSOCIATION – LSSIA). Son président Yuris Zagars est aussi présent.

La documentation n'est pas encore complète, et une évaluation de la formation sur place n'a pas encore été effectuée.

D'ici à la conclusion des évaluations, le comité directeur propose d'attribuer à l'association des moniteurs de ski lettonne le statut de pays d'adhésion.

Les pays d'adhésion ne bénéficient pas des droits des membres, mais reçoivent toutes les informations de l'ISIA et sont invités aux manifestations organisées par celle-ci.

**Décision 11/AD 2008 :** L'assemblée des délégués prend note de la demande d'adhésion de l'association des moniteurs de ski professionnels de Lettonie (Latvian Ski and Snowboard Instructors Association – LSSIA) et lui attribue le statut de pays d'adhésion.

## 10. CONGRÈS ISIA 2009

Les CM se déroulant à Maribor en 2009, le président propose à l'AD d'organiser le congrès durant les CM afin de diminuer les frais de déplacement et d'hébergement.

## 11. NOMINATION DU COMITÉ ÉLECTORAL

**Décision 12/AD 2008 :** L'assemblée des délégués désigne à l'unanimité les personnes suivantes au comité électoral : Normand Lapierre (Canada), Katalin Egri (Hongrie), Alain De Greef (Belgique). Normand Lapierre est nommé par le propre comité comme président de celui-ci. Le président transmet la présidence de l'assemblée à Normand Lapierre, qui explique encore une fois en détail le règlement électoral et demande à l'assemblée des délégués de voter à ce propos.

**Décision 13/AD 2008 :** L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité le règlement électoral, comme présenté par le président du comité électoral.

## 9. ÉLECTIONS

Avant le début des élections, Richard Walter (ÖSSV) et Fernand Masino (SNMSF) annoncent qu'ils retirent leur candidature déjà déposée comme assesseur et pour le comité directeur.

On passe ensuite à la procédure de vote pour le mandat couvrant la période 2008 – 2012 :

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin : élection du président :

Il n'y a qu'un seul candidat, à savoir le président sortant Riet Campell (CH).

Le vote a lieu à main levée.

Résultat du vote : Riet Campell est réélu à l'unanimité comme président.

### 2<sup>e</sup> tour de scrutin : élection du vice-président Europe :

Il n'y a ici aussi qu'un seul candidat, à savoir Dino De Gaudenz (I).

Le vote a lieu à main levée.

Résultat du vote : Dino De Gaudenz est élu à l'unanimité comme vice-président Europe.

### 3<sup>e</sup> tour de scrutin : élection du vice-président Amérique :

Il n'y a qu'un seul candidat, à savoir Martin Bacer (Argentine).

Le vote a lieu à main levée.

Résultat du vote : Martin Bacer est élu à l'unanimité comme vice-président Amérique.

### 4<sup>e</sup> tour de scrutin : élection du vice-président Pacifique :

Il n'y a qu'une seule candidature, celle de Yuichi Mabuchi (JAP).

Le vote a lieu à main levée.

Résultat du vote : Yuichi Mabuchi est élu à l'unanimité comme vice-président Pacifique.

### 5<sup>e</sup> tour de scrutin : élection du trésorier :

Il n'y a qu'un seul candidat, à savoir l'actuel trésorier Jiri Kotaska (CZ).

Le vote a lieu à main levée.

Résultat du vote : Jiri Kotaska est élu à l'unanimité comme trésorier.

### 6<sup>e</sup> tour de scrutin : élection des 4 assesseurs :

5 candidatures au total sont déposées pour les 4 postes :

Vittorio Caffi (UK)

Frank Luiten (NL)

Peter Monauni (FL)

Eduardo Roldan (E)

Björn Zeitz (D)

Le scrutin est effectué par vote secret au moyen de bulletins de vote.

Le décompte des bulletins de vote aboutit au résultat suivant :

Vittorio Caffi                    52 voix

Björn Zeitz                        51 voix

Peter Monauni                   46 voix

Eduardo Roldan                45 voix

Frank Luiten                     35 voix

Les 4 premiers candidats sont élus comme assesseur.

Résultat du vote : Pour le mandat couvrant la période 2008 – 2012, les personnes suivantes sont élues comme assesseur : Vittorio Caffi (UK), Björn Zeitz (D), Peter Monauni (FL) et Eduardo Roldan (E).

### 7<sup>e</sup> tour de scrutin : élection des 2 vérificateurs des comptes :

2 candidatures au total sont déposées pour les 2 postes :

Tomislav Siepic (HR)

Frank Lund (DK)

Le vote a lieu à main levée.

Les 2 candidats sont élus à l'unanimité comme vérificateur des comptes.

Résultat du vote : Tomislav Siepic (HR) et Frank Lund (DK) sont élus à l'unanimité comme vérificateur des comptes.

Le président du comité électoral constate que la votation s'est déroulée en bonne et due forme, et retransmet la présidence de l'assemblée au président réélu de l'ISIA Riet Campell.

Riet Campell adresse ses remerciements à tous les délégués pour la confiance qu'ils ont exprimée envers lui-même et le comité directeur nouvellement élu, et est persuadé que le travail pourra continuer avec un nouvel élan.

## 10. DIVERS

Frank Lund adresse ses remerciements pour son élection et espère une excellente collaboration. Il trouve dommage que l'Autriche et la France se soient retirées du comité directeur.

John Armstrong déclare encore que l'atmosphère qui régnait aujourd'hui dans l'assemblée l'a attristé. Dans le monde entier, l'ISIA a participé au développement des moniteurs de ski et de leurs associations. L'ISIA est capable de bien mieux en relation à ce qui a été montré aujourd'hui.

Suite aux remerciements de Dino De Gaudenz et Martin Bacer, le président Campell exprime encore ses espoirs pour un avenir meilleur. Plus personne ne demandant la parole, il remercie les interprètes pour leur travail efficace et parfois ardu puis clôt la séance à 17h30.

**Le président**

Riet R.Campell

**Le secrétaire général**

Hugo Reider

*Annexes au procès-verbal :*

- 1) Listes des résultats FIÖ du processus d'étalonnage Brixen/Plose de décembre 2007 et de l'Eurotest de Garmisch (Allemagne) du 21.12.2007*
- 2) Prise de position de l'association néerlandaise des moniteurs de sports de neige NSSV à l'occasion de l'AD de Jesolo du 22.05.2008, présentée par Frank Luiten*
- 3) Requête de l'ÖSSV auprès de l'AD, déposée le 17.03.2008, présentée par Richard Walter*